

Terrebonne, 11 août 2008

Mgr Jean-Claude Turcotte
Archevêque de Montréal

Objet : L'irradiation en secret des paroissiens et de leurs enfants

La semaine dernière nous avons appris que la grande région de Montréal compte plus de 50 églises avec des antennes cellulaires cachées à l'intérieur de leur clocher. La majorité des églises au Québec sont situées au cœur des villes et villages et on les retrouve généralement à proximité des écoles primaires et secondaires. À moins d'être un marguillier les voisins de ces églises ne sauront jamais que leurs demeures et leurs écoles sont bombardés par des micro-ondes, les antennes ayant été délibérément dissimulées. Ce fut le cas à Terrebonne au cours des sept dernières années.

Après avoir converti le **Péché** des jeux d'argent en activité de financement avec les bingos, voici donc la dernière trouvaille de l'église : irradiation des paroissiens et de leurs enfants pour maintenir en vie la Fabrique. C'est le cas à Terrebonne où 3600 enfants, répartis dans quatre écoles et une garderie, sont situés à moins de 250m des antennes cachées dans le clocher

L'église a compensé la baisse de ses revenus par la location des clochers à des compagnies de cellulaires. Si la baisse des revenus continue vous allez installer d'autres antennes et les compagnies de cellulaires vont se faire un plaisir d'exaucer vos vœux. C'est le cas à Terrebonne où les antennes de Rogers vont bientôt côtoyer celles de Bell Mobilité.

Vous connaissez le cas du Cardinal Barbarin de Lyon qui a déménagé son bureau à plus de 500m des antennes après qu'il fut atteint de la même maladie (cancer) ayant causée la mort de ses deux prédécesseurs. Les antennes relais cellulaires situées sur la cathédrale émettaient des taux élevés de micro-ondes que l'on retrouvait dans le bureau des cardinaux. À Terrebonne, les curés n'habitent plus le presbytère, les paroissiens voisins et leurs enfants mesurent des taux de radiation élevés mais ils ne peuvent pas déménager à plus de 500m du clocher.

Un évêque français a décidé de faire retirer toutes les antennes des églises de son diocèse, reconnaissant qu'il avait eu tort (...) et qu'il craignait désormais pour la santé de ses paroissiens. Un clocher c'est fait pour porter une croix pas des antennes a-t-il dit. À Terrebonne la population attend ce moment.

La population de Terrebonne vous invite à votre tour à annoncer publiquement la fin des radiations en provenance du clocher À cette fin nous organisons :

"LA GRANDE MESSE POUR LA FIN DES RADIATIONS "

Le dimanche 28 septembre à 9h à l'église St-Louis-de-France située dans le Vieux-Terrebonne. Bienvenue aux paroissiens, leurs enfants ainsi qu'aux personnes sensibilisées à cette situation inquiétante. Bienvenue aux voisins des 39 autres clochers...

Les paroissiens donnent rendez-vous à leur évêque.

François Therrien, Enseignant en Électricité

Porte-parole

Comité pour le retrait des antennes cellulaires du clocher de Terrebonne -ftherrien@aei.ca

En Europe depuis 2002 de nombreux pays dont la France l'Italie la suisse, l'Autriche.. ont adopté des règlements interdisant l'installation de ces antennes jusqu'à 400 m des écoles.¹ Ces mesures sont dictées par le Principe de Précaution quant aux effets inconnus à long terme, sur la santé des enfants, des micro-ondes produites par les antennes cellulaires.

Vous connaissez cette réalité et malgré cela vous persistez à installer vos antennes dans les clochers comme à Terrebonne et même sur le toit des écoles (école Félix-Leclerc à Repentigny) Les responsables et les élus qui acceptent votre argent répètent votre discours corporatif: "Rogers ainsi que les gouvernements canadien et internationaux sont confiants que les antennes sans-fils sont aucunement nocives à la santé: plusieurs années de recherches ainsi que le consensus de la communauté scientifique démontrent ce fait."

Vous mentez monsieur Rogers.

Ce discours est celui de l'argent et non de la santé des enfants et de la prévention de la santé des enfants. De nombreuses études font état de malaises et de maladies et seul votre lobby auprès des organisations gouvernementales retarde la reconnaissance légale des effets biologiques des micro-ondes. Les dossiers de l'amiante et du tabac sont des exemples de la lenteur législative face aux lobbys des industriels.

Trop de citoyens ont entendu le discours de l'argent comme unique réponse à leurs inquiétudes légitimes face à l'installation surprise d'antennes cellulaires émettant des micro-ondes dans leur voisinage immédiat. Les responsables et les élus répètent le discours de l'argent, baissent la tête et encaissent les chèques.

Au Québec il y a le cas enfin dévoilé du CEGEP André-Laurendeau. Des syndicats et un conseil d'administration, devant la découverte de nombreux cas de mort et de cancer dans des lieux hautement bombardés par des micro-ondes provenant des antennes situées à proximité, ont choisi d'étouffer l'affaire afin d'éviter des répercussions sur les inscriptions (!) Le tout bien sûr au grand profit de l'industrie cellulaire qui en sortait encore une fois indemne...

Nous sommes un comité de citoyens qui ont commencé à recueillir des cas, de malaise et de maladie, assez nombreux pour susciter une réelle inquiétude. Allez-vous nous obliger à chercher des cas chez tous les enfants ayant fréquentés ces quatre écoles et cette garderie au cours des sept dernières années ? Allons-nous devoir nous réjouir à la suite de la découverte d'un ou deux cas d'un cas de leucémie ? Si vous nous obligez à le faire, sachez que nous, nous ne nous tairons pas à votre profit.

Dans la cour de récréation d'une garderie située à moins de 80m des antennes du clocher on y a mesuré des radiations de l'ordre de 6000 à 8000 uW/m². Industrie Canada tient compte uniquement des effets thermiques et permet une irradiation de l'ordre de 8000 000 de uW/m². Vos antennes respectent les normes canadiennes mais elles ne respectent pas la santé des enfants. De nombreuses études font état d'effets biologiques sérieux à partir de 500uW/m². Vous avez le droit de contester ces études mais en attendant SVP ayez pitié de nos enfants, baissez un peu vos profits et acceptez d'appliquer le Principe de Précaution pour eux.

Malgré tout, nous croyons que l'industrie du cellulaire a un bel avenir devant elle. L'utilisation des téléphones cellulaires n'est pas remise en question Mais vous devrez avant tout respecter la santé des citoyens en respectant le Principe de Précaution. La puissance et les fréquences utilisées par vos antennes cellulaires sont actuellement potentiellement dangereuses pour la santé. Pour votre industrie, moins il y a d'antennes et plus il y a de profit. Si vous pouviez installer une seule antenne pour couvrir la route entre Montréal et Québec vos coûts seraient bas et vos profits énormes mais habiter près de cette antenne serait mortel tant la puissance des micro-ondes serait forte. Actuellement il y a peut-être une dizaine de ces antennes pour couvrir cette route mais leur puissance est encore trop forte pour ceux qui habitent à proximité.

Il en est de même en zone urbaine où la puissance et les fréquences ne sont pas respectueuses de la santé des riverains d'antennes. Dans une ville comme Salzbourg en Autriche ils ont des normes 10 00 fois plus basses qu'au Canada et ils n'ont pas renoncé pour autant à la téléphonie cellulaire.¹ Les compagnies ont dû augmenter leur investissement en installant plus d'antennes mais cette fois émettant à des niveaux aucunement nocifs pour la santé.

SVP accepter la proposition de notre évêque de retirer les antennes du clocher de Terrebonne sans exiger de compensation financière au nom du Principe de Précaution pour la santé des enfants. Plus jamais de micro-ondes dans les classes et les cours d'école. Votre compagnie en sortira gagnante.

François Therrien Enseignant en Électricité

Porte-parole du Comité pour le retrait des antennes cellulaires du clocher de Terrebonne –ftherrien@aei.ca

1- Toutes les références de cette lettre sont disponibles sur le site suivant :

<http://www.rqge.koumbit.org/clocherdeterrebonne>